



1

Règles de vie

1-1

Déchets



(1) Règles fondamentales régissant la mise au rebut des déchets

Les règles suivantes doivent être respectées dans le cadre de la mise au rebut des déchets :

- Respectez les règles de tri des déchets, les lieux et les jours de ramassage ; et
- Respectez les règles établies par les autorités municipales de votre région.

- * En règle générale, vous devez déposer vos sacs poubelles à l'extérieur le matin du jour de ramassage.
- * Si vous ne déposez pas le bon type de déchets ou si vous ne placez pas les sacs poubelles correspondants à l'endroit désigné, vos déchets ne seront pas ramassés.
- * Dans certaines régions, vous devez acheter des sacs poubelles désignés par les autorités locales et y déposer vos déchets.

Exemple de tri des déchets (suivez les règles en vigueur dans votre municipalité)



Déchets incinérables	Déchets de cuisine, papier, etc.
Déchets non incinérables	Bris de céramique, de verre, de métal, etc.
Déchets recyclables	Bouteilles, canettes, bouteilles en plastique, journaux, livres, récipients en plastique, cartons, etc.
Encombrants Une redevance peut être perçue pour l'élimination et le recyclage de déchets	Meubles (tables et chaises, etc.), bicyclettes, matelas, etc.

Déchets d'appareils électroménagers

Une redevance peut être perçue pour l'élimination et le recyclage de déchets

Climatiseurs, téléviseurs, réfrigérateurs, congélateurs, machines à laver et sèche-linge, etc.

Point clé :

Huile de cuisson usagée

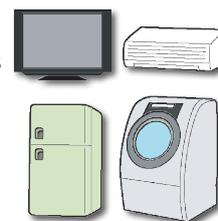
L'huile de cuisson usagée ne doit pas être jetée dans l'égout de la cuisine. Veuillez jeter l'huile de cuisson usagée conformément aux règles en vigueur dans votre municipalité, après avoir placé une serviette en papier dans la casserole pour absorber l'huile ou après avoir fait solidifier l'huile à l'aide d'un coagulant, etc.

Point clé :

Déchets d'appareils électroménagers

Lorsque vous remplacez ou mettez au rebut les appareils ménagers énumérés ci-dessous, vous devez payer des frais de recyclage, de collecte et de transport :

- Climatiseurs ;
- Téléviseurs ;
- Réfrigérateurs et congélateurs ; et
- Machines à laver et sèche-linge.



De plus, lorsque vous souhaitez vous en débarrasser, vous devez vous rapprocher d'un détaillant agréé pour la collecte et le transport des déchets d'appareils électroménagers. Si vous ne savez pas à quel détaillant vous adresser, veuillez contacter les autorités locales de votre municipalité.

Paiement et collecte

- i. En cas de remplacement par un nouvel appareil
 - Le magasin où vous achetez le nouvel appareil
Chaque magasin possède sa propre politique en matière de collecte. Demandez des précisions au magasin où vous achetez le nouvel appareil.
- ii. En cas de mise au rebut uniquement
 - Le magasin où vous avez acheté l'appareil dont vous souhaitez vous débarrasser
Si vous ne vous souvenez pas du magasin où vous avez acheté l'appareil en question, demandez de l'aide auprès de votre administration locale.

(2) Mise au rebut illégale

Évitez de déverser les déchets de manière imprudente sur un site non désigné.

Cette pratique est contraire à la loi et est passible de sanctions.

Respectez les règles de tri de déchets en vigueur dans la municipalité dans laquelle vous résidez.

De nombreuses municipalités disposent de réglementations interdisant de jeter des canettes et des mégots de cigarettes dans les rues. Cette pratique est passible de sanctions administratives ou pénales, par conséquent, vous devez l'éviter.

1-2

Bruits

Les Japonais ont tendance à penser que les bruits et les voix fortes perturbent les autres.

- Veillez à ce que les voix fortes, les fêtes, le son de la télévision et la musique ne perturbent pas vos voisins.
- Évitez de faire beaucoup de bruit lorsque vous utilisez un lave-linge ou un aspirateur, ou lorsque vous prenez une douche tôt le matin ou tard le soir.
- Dans les copropriétés ou les appartements, évitez de parler à voix haute ou de faire beaucoup de bruit.

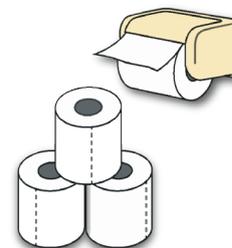


1-3

Toilettes

Toilettes au japon

- Veillez à utiliser uniquement le papier toilette qui se trouve dans les toilettes.
- Le papier toilette usagé doit être évacué dans la chasse d'eau.
 - Dans certains pays, le papier toilette usagé est déposé dans une poubelle disposée dans les toilettes. Cependant, au Japon, il peut être évacué par la chasse d'eau : lorsque le papier toilette est correctement utilisé, la canalisation est rarement obstruée par du papier.
- Il existe de nombreux boutons dans les toilettes publiques des grands magasins, des gares, etc. Le bouton de la chasse d'eau ressemble normalement à ceci : **流す (FLUSH)**.



1-4

Utilisation du téléphone portable

- N'utilisez pas le téléphone portable en marchant, pour éviter de vous blesser ou de blesser les autres.
- La loi interdit l'utilisation du téléphone portable en conduisant ou en faisant du vélo.



1-5

Dans un autobus ou un train

Dans les espaces publics tels que les trains et les autobus, vous devez respecter les règles suivantes :

- Parler à voix haute est considéré comme une violation des règles au Japon.
- Parler au téléphone dans un autobus ou un train étant considéré comme une mauvaise manière au Japon, abstenez-vous de parler au téléphone (car cela perturbe les autres passagers).
- Veillez à ce que le volume de votre musique ne soit pas trop haut et que la musique ne soit pas entendue en dehors des écouteurs.
- Lorsque l'autobus ou le train est bondé, veillez à ce que votre sac à dos ne gêne pas les autres passagers.

1-6

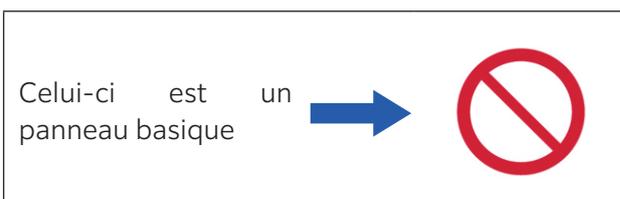
Sources chaudes et bains publics

- Les lieux de bain publics, notamment les sources chaudes et les bains publics, sont soumis à des règles.
- Lavez-vous le corps avant d'entrer dans la baignoire.
- Ne mettez pas de serviette dans la baignoire.
- N'utilisez pas de savon ni de shampoing dans la baignoire pour vous laver le corps et les cheveux.
- Les personnes tatouées ne sont pas autorisées à entrer dans les bains publics.

1-7

Panneaux d'interdiction

Il existe des panneaux indiquant des interdictions.



Respectez ces panneaux dans la zone où ils sont placés.



2

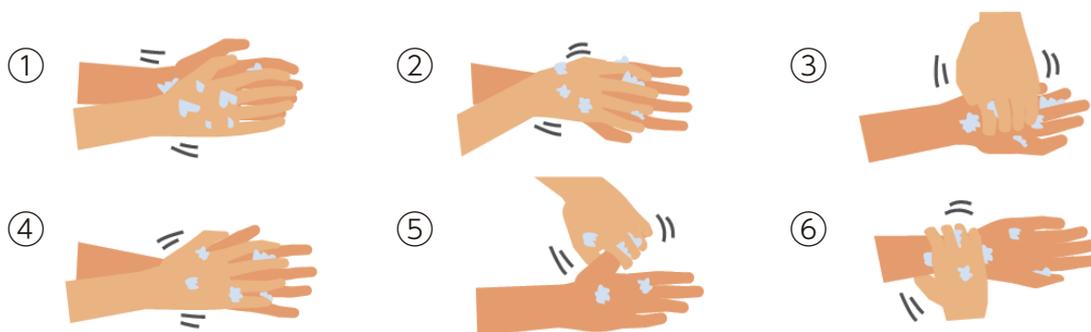
Prévention des maladies infectieuses

Au Japon, les maladies infectieuses telles que le rhume ou la grippe se déclarent parfois en hiver, lorsque l'air est particulièrement sec, et une maladie infectieuse sans précédent causée par un nouveau virus apparaît parfois. Cette section présente les précautions de base visant à prévenir la propagation des maladies infectieuses. Lorsqu'une maladie infectieuse sévit, chaque personne doit prendre les précautions suivantes :

2-1

Lavage des mains

L'une des mesures efficaces consiste à se laver les mains à l'eau courante et au savon afin d'éliminer physiquement un virus collé à la main ou au doigt. Vous devez vous laver fréquemment les mains en rentrant chez vous, avant et après avoir cuisiné, avant les repas, etc. Les étapes du lavage des mains sont les suivantes :



- i. Après avoir soigneusement mouillé vos mains à l'eau courante, appliquez du savon et frottez bien les paumes.
- ii. Frottez le dos des mains de haut en bas.
- iii. Frottez soigneusement le bout des doigts et les ongles.
- iv. Lavez entre les doigts.
- v. Tordez et lavez vos pouces avec les paumes de vos mains.
- vi. N'oubliez pas de laver vos poignets.

* Après le nettoyage au savon, rincez à l'eau et essuyez-les à l'aide d'une serviette propre ou du papier essuie-tout.

2-2

Les bonnes manières en cas de toux

Les « bonnes manières en cas de toux » consistent à se couvrir la bouche et le nez à l'aide d'un masque, un mouchoir en papier, un mouchoir en tissu, une manche de son vêtement, l'intérieur du coude, etc. lorsque l'on tousse ou éternue, afin d'éviter d'infecter d'autres personnes.

Lorsque vous présentez des symptômes tels que la toux ou les éternuements, vous devez respecter les consignes suivantes.

- Portez un masque et couvrez-vous la bouche et le nez.
- Couvrez-vous la bouche et le nez à l'aide d'un mouchoir en papier ou d'un mouchoir en tissu si vous n'avez pas de masque.
- En cas de toux ou d'éternuement soudain, faites-le dans le creux de votre coude ou à l'intérieur des manches de votre veste.
- Évitez de tousser et d'éternuer sans vous protéger la bouche et le nez, et évitez d'utiliser vos mains pour vous couvrir la bouche et le nez lorsque vous toussiez ou éternuez.

Il est également important de porter un masque correctement. Vous devez porter un masque suivant les étapes ci-après :

- i. Assurez-vous que votre nez et votre bouche sont couverts.
- ii. Fixez la ficelle en caoutchouc derrière les oreilles.
- iii. Ajustez le masque sur le nez de manière à ce qu'il n'y ait pas d'espace vide.

2-3

Humidification

Lorsque l'air est sec, la fonction défensive des muqueuses des voies respiratoires s'affaiblit, ce qui vous rend vulnérable aux maladies infectieuses. En particulier, lorsque vous vous trouvez dans une pièce où l'air est susceptible d'être sec, il est conseillé d'utiliser des humidificateurs pour maintenir un taux d'humidité constant (50 à 60 %).

2-4

Repos et alimentation

Afin d'améliorer la résistance de l'organisme, vous devez essayer de vous reposer suffisamment et d'avoir une alimentation équilibrée au quotidien.

2-5

Sortie

Lorsqu'une maladie infectieuse sévit, il est particulièrement recommandé aux personnes âgées, aux personnes atteintes des affections sous-jacentes, aux femmes enceintes, aux personnes qui se sentent malades, aux personnes qui manquent de sommeil, etc. de s'abstenir de toute sortie. En particulier, évitez de vous rendre dans des endroits bondés et au centre-ville.

En outre, lorsque vous sortez, veillez à porter un masque. Lorsque vous entrez dans un lieu bondé, vous pouvez prévenir les infections par projection de gouttelettes, etc. dans une certaine mesure en portant un masque non tissé.



3

Besoins de la vie courante

3-1

Vie communautaire

(1) Groupes communautaires (association de résidents et association de quartiers)

Au Japon, les membres de la communauté forment volontairement des groupes dans le but d'essayer de faire de leur communauté un lieu de vie sûr et confortable en organisant des activités communes. Le financement des activités est assuré par les membres de la communauté.

Activités principales (exemples)

- Exercices de sécurité en cas de tremblements de terre et d'incendies
 - Contrôle de la circulation des élèves sur les trajets scolaires
 - Soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées
 - Diffusion des avis des autorités locales
 - Organisation d'événements, tels que des festivals d'été et des festivals sportifs scolaires, afin d'approfondir les relations entre les membres.
- Pour plus de détails, veuillez contacter votre bureau municipal local.

**(2) Relations avec les voisins**

- Parler à ses voisins, participer à des activités communautaires permet d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins.
- Cela permet d'éviter des problèmes avec eux et d'échanger des informations locales utiles. Vous pouvez vous entraider en cas d'urgence.

3-2

Prévention de crimes

Pour prévenir les délits tels que le vol, les agressions sexuelles, etc., il convient de prendre les mesures suivantes.

- Verrouillez vos fenêtres et vos portes chaque fois que vous quittez votre domicile ;
- N'oubliez pas de verrouiller la voiture, le cyclomoteur ou la bicyclette lorsque vous garez ;
- Lorsque vous transportez des objets de valeur, notamment un portefeuille ou un sac à main, gardez-les à l'œil ;
- Évitez de vous promener dans des rues sombres ou d'autres endroits déserts la nuit ; et
- Si vous avez des doutes sur la prévention de la criminalité, renseignez-vous auprès d'un poste de police proche de chez vous.

3-3 Services d'utilité publique

(1) Électricité

Abonnement électricité

Pour prendre un abonnement électricité, vous devez suivre les étapes suivantes :



- i. Déterminez la date à laquelle vous souhaitez prendre l'abonnement électricité.
- ii. Souscrivez un abonnement auprès d'un fournisseur d'électricité de votre région par téléphone ou en ligne.
- iii. Basculez l'interrupteur du disjoncteur sur « On » à la date de début d'utilisation d'électricité.

Le fournisseur peut se rendre à votre domicile conformément au contrat et en fonction de vos conditions de logement. Dans ce cas, il vous en avisera.

Factures d'électricité et modes de paiement

- Les fournisseurs d'électricité proposent différents modes de paiement afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Vous pouvez choisir celui qui vous convient.
- En principe, le montant des factures correspond à votre consommation. Cependant, un taux de base fixe est facturé indépendamment de votre consommation réelle.
- Les factures sont payables par retrait bancaire automatique, en espèces dans un commerce de proximité ou une banque, ou par carte de crédit.
- * Votre consommation d'électricité est vérifiée par votre fournisseur une fois par mois en relevant l'indice du compteur situé à l'extérieur de votre domicile, soit localement, soit à distance.
- * Les utilisateurs sont informés chaque mois du montant de leur consommation par le fournisseur.
- * Le plan de service que vous avez choisi peut être confirmé dans le document fourni par le fournisseur d'électricité lors de la signature du contrat.

Résiliation

Pour résilier un abonnement électricité, vous devez suivre les étapes suivantes :

- i. Déterminez la date à laquelle le service prendra fin.
- ii. Résiliez le contrat d'abonnement chez le fournisseur d'électricité par téléphone ou en ligne.

En règle générale, le fournisseur ne vous rend pas visite le jour où vous résiliez le contrat d'abonnement. Toutefois, il peut arriver qu'il se rende sur place parce que l'indice du compteur électrique ne peut pas être lu de l'extérieur. Dans ce cas, le fournisseur en avisera.

Veillez visiter le site web suivant si vous avez des soucis concernant les activités de vente proposées par le fournisseur d'électricité ou votre contrat d'abonnement avec celui-ci

<https://www.emsc.meti.go.jp/general/consult.html>



(2) Gaz

Types de gaz

- Il existe plusieurs types de gaz avec des composants et des caractéristiques de combustion différents. Cependant, le gaz de ville (13A) et le gaz de pétrole liquéfié sont les plus populaires dans les foyers. 
- Choisissez un appareil électroménager compatible avec le type de gaz que vous utilisez.
 - * Il est dangereux d'utiliser des appareils non compatibles avec le gaz que vous utilisez. Une mauvaise utilisation peut provoquer un incendie ou une combustion incomplète.

Abonnement au gaz

- Pour prendre un abonnement au gaz, vous devez suivre les étapes suivantes :
 - Déterminez la date à laquelle vous souhaitez prendre l'abonnement au gaz.
 - Souscrivez un abonnement auprès d'un fournisseur de gaz de votre région par téléphone ou en ligne.
 - * Le fournisseur vous rend visite à la date à laquelle votre contrat prendra effet. Il contrôle vos installations, vous explique comment utiliser vos appareils à gaz et commence à vous fournir du gaz.

Factures de gaz et modes de paiement

- Les fournisseurs de gaz proposent différents modes de paiement afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Choisissez celui qui vous convient.
- En principe, le montant des factures correspond au montant total du tarif de base fixe et de votre consommation. Vous devez payer les factures chaque mois.
- Les factures sont payables par retrait bancaire automatique, en espèces dans un commerce de proximité ou une banque, ou par carte de crédit.
 - * Le plan de service que vous avez choisi peut être confirmé dans le document fourni par le fournisseur de gaz lors de la signature du contrat.

Résiliation

- Pour résilier un abonnement de gaz, vous devez suivre les étapes suivantes :
 - Déterminer la date de résiliation.
 - Résiliez le contrat d'abonnement chez le fournisseur de gaz par téléphone ou en ligne.
 - * Il est conseillé de lui communiquer votre numéro de client, qui figure sur votre relevé mensuel de compteur. Le jour de la résiliation, le fournisseur viendra chez vous arrêter le compteur de gaz. Si le compteur est situé dans un endroit auquel le fournisseur n'a pas accès, le client ou une autre personne agissant en son nom doit être présent.

[Veillez visiter le site web suivant si vous avez des soucis concernant les activités de vente proposées par le fournisseur de gaz ou votre contrat d'abonnement avec celui-ci.](https://www.emsc.meti.go.jp/general/consult.html)

<https://www.emsc.meti.go.jp/general/consult.html>



(3) Eau

Abonnement à l'eau

Lorsque vous emménagez dans une nouvelle résidence et souhaitez commencer à utiliser de l'eau, vous devez au préalable vous inscrire auprès du bureau de distribution d'eau ou de l'entreprise de distribution d'eau de votre municipalité.



Pour plus de détails, veuillez contacter votre bureau municipal local.

Factures d'eau et modes de paiement

La facture d'eau est établie et payée ainsi qu'il suit :

- i. Les frais liés à l'approvisionnement en eau sont calculés par l'entreprise de distribution d'eau de votre commune. L'entreprise vérifie votre consommation au compteur et établit la facture en conséquence.
- ii. Les factures correspondent au montant total du tarif de base et de votre consommation. Le tarif de base est calculé en fonction du type et de la taille de votre tuyau d'alimentation. Plus le diamètre du tuyau est grand, plus votre facture est élevée. Par contre, votre consommation varie d'un mois à l'autre. Plus vous consommez, plus votre facture est élevée.
- iii. Les modes de paiement diffèrent selon les entreprises. En règle générale, vous avez le choix entre le retrait bancaire automatique, le paiement en espèces dans un commerce de proximité ou une banque, etc.

3-4

Téléphones portables



(1) Contrat de téléphonie mobile

- Votre identification doit être vérifiée lors de la signature d'un contrat.
- Votre identification peut être vérifiée par les méthodes suivantes : i) vous présentez à l'opérateur de téléphonie mobile des documents officiels (documents d'identification) comportant votre nom, votre date de naissance et votre adresse actuelle, ou ii) vous faites parvenir une copie de ces documents à l'opérateur de téléphonie mobile par courrier ou en ligne.
- Voici une liste des documents d'identification valides :
 - i. Carte de séjour ;
 - ii. Permis de conduire ;
 - iii. Carte de numéro personnel ; ou
 - iv. Passeport (uniquement s'il comporte votre adresse actuelle).
- Si vous êtes mineur, tous les documents énumérés ci-dessous sont requis :
 - i. Document d'identification ; et
 - ii. Une lettre de consentement de vos parents ou de votre tuteur.

- Pour le paiement d'une facture, vous devez préparer l'un des documents suivants :
 - i. Une carte de crédit ;
 - ii. Une carte bancaire délivrée par une banque japonaise ; ou
 - iii. Un livret de banque fourni par une banque japonaise.
- Certains opérateurs de téléphonie mobile fournissent des informations multilingues en ligne et dans les magasins.
- Vous pouvez vous renseigner au préalable sur les services et les documents nécessaires à la conclusion d'un contrat.

(2) Mise en garde au sujet de l'utilisation des services liés aux contrats de téléphonie mobile

- Il existe des intermédiaires malveillants qui proposent de conclure un contrat de téléphonie mobile pour vous, mais qui utilisent ce contrat à des fins criminelles.
- Si vous demandez à une personne de rédiger un contrat à votre nom, vérifiez-le également vous-même.
- La loi interdit le transfert d'un téléphone portable sous contrat sans l'accord de l'opérateur de téléphonie mobile pertinent. En cas d'infraction à cette loi, vous ferez l'objet de poursuites.
 - Si vous prévoyez de ne plus utiliser votre téléphone portable pour des raisons telles que le retour dans votre pays d'origine, veuillez contacter votre opérateur de téléphonie mobile pour annuler ou transférer le service.

3-5

Compte bancaire



(1) Ouverture d'un compte bancaire

- Vous pouvez ouvrir un compte bancaire dans une succursale de banque. En fonction de la banque, vous pouvez également ouvrir un compte bancaire par courrier, en utilisant une application pour smartphone ou un ordinateur. Une carte de paiement est généralement envoyée ultérieurement à votre domicile.
- Présentez les documents suivants lors de l'ouverture d'un compte bancaire :
 - i. Document d'identification (par exemple, carte de séjour) ;
 - ii. Le sceau japonais (*Hanko*) (certaines banques acceptent les signatures) ;
 - iii. Carte de salarié ou carte d'étudiant (si vous ne possédez pas l'une de ces cartes, veuillez vous rendre à la banque, accompagné d'un collègue de votre lieu de travail ou d'une personne de votre école).
- Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour communiquer en japonais, demandez à une personne qui peut vous aider en permanence (sur votre lieu de travail ou à l'école) d'interpréter pour vous.

(2) Informer immédiatement votre banque de tout changement d'adresse ou de durée de séjour.

- En cas de changement dans vos informations, notamment l'adresse, la durée du séjour, le statut de résidence et le lieu de travail, vous devez immédiatement contacter la banque auprès de laquelle vous avez un compte. En outre, votre banque peut vous contacter pour vérifier s'il y a des changements dans vos informations.
- Si vous ne contactez pas la banque en cas de changement d'adresse, de durée de séjour, de statut de résidence ou d'emploi, ou si vous ne répondez pas à la demande de la banque, votre compte bancaire peut être bloqué.

(3) Clôture d'un compte bancaire

- Si vous ne comptez pas utiliser votre compte bancaire en raison de votre départ du Japon ou d'autres raisons, veuillez le clôturer. Vous pouvez clôturer votre compte bancaire dans une succursale proche de chez vous.
- * La vente, le transfert et la réception d'un compte bancaire ou d'un élément y relatif (notamment, une carte de paiement, un livret, un identifiant de connexion et un mot de passe, etc.) constituent un CRIME. Si vous commettez l'un de ces crimes, vous êtes passible d'une peine d'emprisonnement d'une durée maximale d'un an ou d'une amende d'un montant maximal d'un million de yens.

*Banques illégales (non agréées)

Les banques doivent être agréées par le gouvernement japonais.

Vous ne devez pas demander des transferts de fonds vers des pays étrangers en versant de l'argent dans une « banque » ou à une personne qui n'est pas agréée ou enregistrée par les autorités compétentes.

Si vous doutez de la légitimité d'une banque ou d'un prestataire de services, ne l'utilisez pas et renseignez-vous auprès d'une personne fiable sur votre lieu de travail ou à votre école.

3-6

La poste

- Le symbole de la poste et des boîtes aux lettres est **〒** et la couleur de ce symbole est le rouge.
- Les principaux services offerts par la poste sont les suivants :

- i. Envoi de lettres, de cartes postales et de colis au Japon ou à l'étranger;
- ii. Épargne et transfert d'argent, et paiement des factures de services publics ; et
- iii. Vente d'assurance vie.

4

Transports publics

4-1

Cartes à puce émises par les compagnies ferroviaires

(1) Fonctions générales

Vous pouvez utiliser les cartes à puce émises par les compagnies ferroviaires pour payer les billets de train, de métro, d'autobus, etc. Les fonctions générales de la carte sont les suivantes :

- Lorsque vous utilisez une carte à puce, il n'est pas nécessaire d'acheter un billet à un distributeur automatique de billets ;
- La carte est disponible aux distributeurs automatiques de billets et dans les guichets des gares ou les services d'autobus ; et
- Les tarifs peuvent être réduits s'ils sont payés avec la carte plutôt qu'en espèces.

(2) Carte nominative

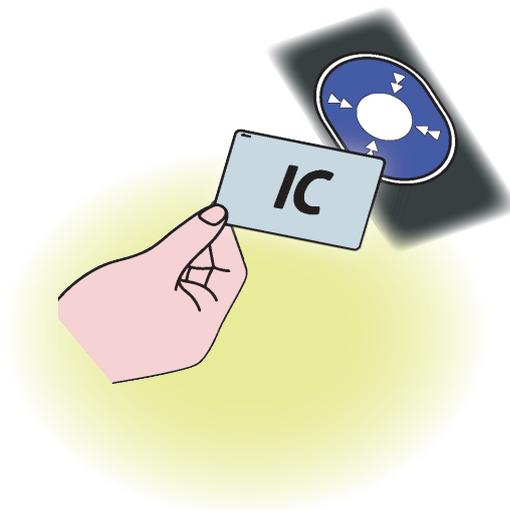
- Le nom du titulaire de la carte y est imprimé.
- Il est nécessaire d'enregistrer le nom, le numéro de téléphone, la date de naissance et le sexe.
- En cas de perte, elle peut être émise à nouveau.

(3) Carte non nominative

- Le nom du titulaire n'est pas imprimé sur la carte.
- En cas de perte, elle ne peut pas être émise à nouveau.

(4) Dépôt d'argent

- En règle générale, vous devez effectuer un dépôt lorsque vous achetez une carte à puce.
- Cet argent vous sera remboursé lorsque la carte sera restituée à la société émettrice.



4-2

Trains

Le Japon dispose d'un réseau de trains et de métros bien développé. Les trains et les métros sont des moyens de transport populaires pour les navetteurs et les étudiants.

**(1) Prendre un train**

Les étapes de base pour l'utilisation des services de train :

- i. Trouvez votre destination sur la carte du réseau ferroviaire ;
- ii. Achetez un billet pour votre destination et insérez-le dans le portillon automatique. (Si vous possédez une carte à puce, touchez le lecteur de cartes au guichet avec celle-ci) ;
- iii. Suivez les informations affichées dans la gare et vérifiez le numéro du quai où arrivent les trains en direction de votre destination ;
- iv. Attendez les trains derrière la ligne blanche ou les blocs jaunes sur le quai ; et
- v. À votre destination, sortez par le guichet en insérant le billet que vous avez acheté à la gare de départ. (Si vous avez utilisé votre carte à puce à la gare de départ, utilisez-la à nouveau à la porte de débarquement. Le tarif sera déduit du solde de votre carte).

(2) Types de billets

i. Billets ordinaires	pour les trains ou métros ordinaires
ii. Billets multiples	Onze billets aller simple pour une distance fixe au prix de dix (valables trois mois).
iii. Carte navette	Cette carte est utile pour les navetteurs et les étudiants qui se rendent fréquemment à la même destination chaque mois. Le tarif par voyage sera plus économique que celui d'un billet aller simple. Vous pouvez choisir entre des périodes de validité d'un, trois, six mois, etc.

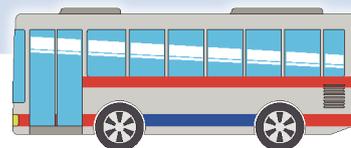
(3) Autres billets

Lorsque vous montez à bord d'un train express ou d'un train spécialement équipé, vous devez acheter, en plus du billet de base, un billet supplémentaire ainsi qu'il suit :

i. Billet express	Pour un train à grande vitesse ou un train express limité (train Limited Express) ;
ii. Billet réservation de siège	Pour un siège réservé dans un train à grande vitesse. Il peut être vendu avec un billet express ; ou
iii. Billet Green car	Pour la première classe du train (Green car).

4-3

Autobus

**(1) Voyage de longues distances (Autobus de longue distance)**

- En règle générale, vous devez acheter votre billet avant de monter à bord d'un autobus.

(2) Déplacement dans la ville (autobus locaux)**i. Lorsqu'un tarif forfaitaire est applicable**

- Mettez vos frais de transport dans la boîte de perception lorsque vous montez à bord.
- Si vous payez votre billet par carte à puce, touchez le lecteur de cartes près de la boîte de perception avec votre carte.

ii. Lorsqu'un tarif flexible s'applique

- Montez à bord de l'autobus et prenez un billet avec un numéro dans une petite boîte près de la porte. Lorsque vous descendez du bus, payez le tarif correspondant au numéro de votre billet, qui est indiqué sur l'afficheur situé en haut, à l'avant du bus.
- Si vous payez avec une carte à puce, touchez le lecteur de carte deux fois : à la montée et à la descente.